



Association Française de Droit de la Santé

www.afds.fr

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 7 JUILLET 2015

Centre de formation Université et sport - Paris 2

Présents : Benoît Apollis, Michel Borgetto, Maxence Cormier, Maryse Deguegue, Antoine Leca, Jean-Michel Lemoyne de Forges, Isabelle Moine-Dupuis, Marie-Laure Moquet-Anger, Joël Moret-Bailly, Rémi Pellet, Guillaume Rousset, Didier Truchet.

Excusés : Anne Laude, Catherine Maurain, François Vialla.

La séance est ouverte à 10h05.

1/ Attribution du prix de thèse J.-M Auby

D'abord, une question méthodologique est posée. Il est établi que les membres du conseil ne rapportent pas sur la thèse qu'ils auraient éventuellement dirigée, qu'ils ne se déportent pas mais qu'ils s'abstiennent de tout commentaire et sortent de la salle lorsqu'ils sont concernés, ce qui sera indiqué au procès-verbal.

Il sera essentiel que les candidats respectent bien l'ensemble des critères fixés, spécialement l'exigence de deux exemplaires transmis permettant la rédaction de deux rapports. Lorsqu'une pièce est manquante, une demande d'envoi complémentaire sera faite avec un délai fixé, sous peine d'irrecevabilité.

Ensuite, les différents dossiers sont présentés par les rapporteurs affectés, présentant les éléments en faveur ou en défaveur de l'acceptation du dossier pour le prix. Lors de l'étude du dossier de Jeanne Mesmin d'Estienne, Didier Truchet, directeur de thèse, quitte la salle.

L'attention se concentre spécifiquement sur trois de ces dossiers. Après de multiples débats, le conseil prend position et attribue le prix de thèse *ex æquo* à deux candidats (9 voix pour, deux voix contre, Didier Truchet n'ayant pas pris part au vote) :

- Amel GHOZIA, *Expertise et santé : approche juridique conjointe des expertises médicale et sanitaire*, sous la direction de Madame Nadège Reboul-Maupin, Université Versailles Saint-Quentin en Yvelines
- Jeanne MESMIN D'ESTIENNE, *Le droit public et la mort*, sous la direction de Monsieur le Professeur Didier Truchet, Université Paris II,

Les deux lauréats seront informés de l'attribution du prix, lequel sera remis officiellement le 24 septembre à l'occasion de l'assemblée générale et de la prochaine manifestation de l'association.

2/ Organisation de la journée d'étude du 24 septembre 2015

Rémi Pellet, qui animera cette journée d'étude, fait un point sur l'organisation de cette manifestation. 25 *think tanks* ont été contactés, peu ont répondu, les réponses ne reflétant pas toutes les sensibilités politiques. Au final, 4 réponses favorables (Copernic, Economie Santé, IFRAP, Nile...). Avant les interventions de ces représentants, des universitaires présenteront leur analyse : Lucie Desmoulins en sociologie et Patrick Hassenteufel en sciences politiques.

Cet événement sera organisé sur une matinée, de 9h à 12h30 ou 13h. L'assemblée générale extraordinaire (attribution du prix de thèse, modification des statuts) aura lieu juste après, avant le déjeuner.

Il se déroulera en salle des conseils de l'Université Paris 2.

L'enjeu est maintenant la finalisation du programme afin de permettre la meilleure communication.

Les communications de cette manifestation n'étant nécessairement pas publiées, les actes du colloque d'avril 2015 sur « L'hôpital public au début du XXI^e siècle - Aspects juridiques d'une évolution contemporaine » le seront dans le numéro Hors série 2015 de la Revue de droit sanitaire et social.

3/ Thème et date des manifestations 2016

Une première question se pose sur l'organisation générale. Faut-il conserver un colloque et une journée d'étude par an à Paris ou une manifestation à Paris et une en province ? Il est établi qu'aucune réponse générale ne sera apportée, l'organisation variant selon les demandes.

Pour les manifestations en Province, les manifestations peuvent être organisées par les universités, lesquelles solliciteront l'AFDS comme label, ou par l'AFDS en partenariat avec une université.

Plusieurs projets sont proposés :

- Pour le prochain colloque :
 - Thème : l'ambulatoire/les soins ambulatoires (HAD, médecine, chirurgie, soins infirmiers, pharmacie, télémédecine, imagerie : acteurs, modalités, financement)
 - Lieu : Paris, plus précisément les universités Paris 2 ou Paris 10. De manière plus générale, différents lieux peuvent être envisagés pour ces manifestations : les universités Paris 1, Paris 2, Paris 10, le ministère en charge de la santé...
 - Date : 15 mars
 - Personnes responsables : Maxence Cormier, Marie-Laure Moquer-Anger et Guillaume Rousset

- Pour l'automne 2016, Guillaume Rousset, Antoine Leca, Isabelle-Moine-Dupuis et Catherine Maurain organiseront un colloque en droit pharmaceutique. La date précise sera déterminée en septembre 2015 pour l'automne 2016
- Colloque sur les enjeux de la sécurité sanitaire, en partenariat avec l'université de Rennes, l'EHESP et la Société française de droit international, pour 2017 ou 2018
- Dans un autre temps :
 - Patrimoine et établissement de santé,
 - Les agences dans le champ de la santé (missions, statut, pouvoirs, rôle normatif...)

4/ Modification des statuts

Deux points seront envisagés à l'occasion de l'assemblée générale extraordinaire du 24 septembre :

- La modification des statuts quant au siège de l'association. Il faudra au préalable déterminer si un siège social dans une région différente de celle actuelle a un effet sur l'agrément obtenu au titre de la formation continue,
- La modification des statuts afin de nommer membres de droit du Conseil d'administration les présidents d'honneur de l'association, avec voix délibérante. L'une des conséquences sera l'augmentation du nombre de membres du conseil (de 18 à 15 actuellement, les 3 nouveaux membres pouvant être choisis, notamment, parmi les universitaires privatistes et les professionnels)

Si le quorum n'est pas atteint à cette occasion (deux tiers des membres présents ou représentés), une seconde AGE sera prévue en mars.

5/ Finances de l'association

Joël Moret-Bailly présente ses propositions afin d'augmenter les finances de l'association :

- Demander la reconnaissance d'utilité publique pour renforcer la crédibilité de demandes de financement (fondation Pierre Fabre, fondation Caisse d'épargne pour la solidarité, ministère) en diversifiant et plafonnant,
- Organiser des séances d'actualité,

Ces démarches, comme d'autres, pourraient être conduites en collaboration avec Maxence Cormier.

6/ Questions diverses

Deux questions ont été abordées.

D'abord, l'étude de candidatures (C. Keller, A. Laplaud). Après étude des dossiers soumis, les deux candidatures proposées sont acceptées.

Ensuite, Didier Truchet propose que l'AFDS aide à relayer l'information relative à la souscription des Mélanges en l'honneur de Gérard Mémeteau. Une réponse positive est apportée : la diffusion sera réalisée par mail à destination des membres et sur le site internet.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 13h15.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le président et le secrétaire général.

Marie-Laure MOQUET-ANGER

Guillaume ROUSSET